

## A quand le printemps des CDAS...?

*Défendre ce que nous sommes, nos métiers, notre statut. Défendre le travail collectif, la complémentarité, la réflexion qui fondent le travail en CDAS... Nous en sommes arrivés là, dans le repli et la position de défense, se protéger de son travail voire de sa hiérarchie ; le pire est le stade suivant: la résignation et l'isolement.*

*Le travail social se doit de résister, au-delà du corporatisme, en défendant toujours la qualification, le long terme, l'accompagnement, la relation d'aide avec un travail articulant l'individuel et le collectif et en recherchant les causes des problèmes. Tous les agents oeuvrant dans le travail social doivent se retrouver autour de ce sens à donner à leur travail, résister aux assauts issus des politiques néolibérales basées de plus en plus sur la concurrence, la rationalisation des choix budgétaires, la démarche qualité, l'évaluation, sur des logiques organisationnelles et gestionnaires.*

*Il n'est plus temps de baisser la tête, les choses ne s'amélioreront pas toutes seules. ENSEMBLE, nous pouvons le faire en arrêtant déjà notre coopération à ces méthodes : créez vos actes de résistance et construisez vos petites victoires, par conscience professionnelle pour le service public de travail social.*

Rejoignez SUD !

### Mobilisation des travailleurs sociaux

Le 9 avril, l'intersyndicale de la Fonction Publique Territoriale SUD CT, CGT, Snucias-FSU et FA-FPT a organisé une journée de mobilisation pour la revalorisation salariale et la requalification en catégorie A des travailleurs sociaux. Elle a été reçue, à sa demande, par le conseiller technique de la Ministre Marylise Lebranchu. Celui-ci reconnaît "sans contestation possible" la légitimité des revendications des travailleurs sociaux qui pourraient aboutir avec la grande refonte statutaire, toutes filières et catégories confondues, prévue pour la fin d'année, avec une application progressive à partir de 2014. Mais le contexte budgétaire rendrait impossible toute mesure de revalorisation pour 2013. Il renvoie également la balle aux employeurs territoriaux (en particulier les Départements, principaux employeurs de travailleurs sociaux dans la fonction publique) pour envisager des mesures transitoires. L'intersyndicale s'est ensuite rendue à l'ADF (Assemblée des Départements de France) pour un premier échange. Une nouvelle audience avec le Président, M. Lebreton, a eu lieu le 24 avril: aucune perspective n'a été ouverte et il

renvoie au mois de mai pour lui permettre de recueillir l'avis du bureau de l'ADF.

En Ille et Vilaine, SUD Départementaux 35 a pu mener des actions en intersyndicale avec la CGT. Suite à une demande d'audience, une délégation a été reçue par :

- Le chef de cabinet du Préfet : celui-ci a confirmé la légitimité de nos revendications.

- Le directeur de Cabinet du Président du Conseil général et la DRH adjointe : JL Tourenne étant absent, il nous a été relu son positionnement exprimé dans un courrier adressé à SUD en réponse à notre motion d'actualité "Travailleurs sociaux: la catégorie A, c'est maintenant !" adoptée à notre congrès de novembre 2012, à savoir qu'il « plaide également pour une modification des statuts des travailleurs sociaux visant à les intégrer en catégorie A » et qu'il espère « des progrès en matière de rémunération ce qui n'est pas négligeable dans un contexte actuel de tension en matière de pouvoir d'achat ». Nous avons demandé qu'un prochain rendez-vous soit fixé avec lui.

Mobilisation contre l'accord dit "de sécurisation de l'emploi" oblige, nous avons dû revoir l'organisation d'un rassemblement devant le CG initialement prévu sur le temps du midi. Nous l'avons reporté à 17h : une trentaine de personnes ont fait le déplacement, dont des étudiants de l'IRTS (où SUD Etudiant est implanté), d'autres ont adressé au syndicat des messages de soutien à la mobilisation.

**Tenez-vous prêt-e-s pour montrer la détermination de tous les travailleurs sociaux !**



## Départs en série de médecins

Inquiétante disparition des médecins de prévention, de PMI et PAPH au CG35. Certes les départs en retraite y sont pour quelque chose mais pas seulement... Certaines ne supportent plus non plus les conditions dans lesquelles elles travaillent: resectorisation et réorganisation permanentes, interventions sur des bouts de secteurs aux 4 coins du département, management... Et pourquoi donc cette difficulté de recrutement ? Il va sans dire que des postes à géographie variable et une absence de déroulement de carrière peuvent rebuter !

SUD soutient les médecins territoriaux cette année encore pour le passage hors-classe sans condition d'encadrement. Le CG aux prochaines CAP compte remettre en cause l'avis rendu par le tribunal administratif et favorable à la revendication des médecins !

Consultez leur lettre ouverte sur notre site: [www.sud-departementaux35.fr](http://www.sud-departementaux35.fr)

## A Montfort, qu'important les difficultés...

Vous êtes surbookés, vous courez de rendez-vous en réunions, assurez les urgences... vous exagérez car vos rapports prennent du retard ! Alors, rien de tel qu'un petite note administrative bien salée de votre REF et RC pour vous rappeler à l'ordre et vous assigner à les rédiger ! C'est ce qu'ont eu à connaître 3 collègues de l'ASE de Montfort, qui ont réagi et été soutenus par une trentaine de leurs collègues.

SUD a interpellé par courrier la responsable d'agence et a dénoncé ces méthodes intolérables (et vaines) ajoutant de la pression sur des collègues qui font leur possible dans le contexte actuel pour répondre au mieux à l'exigence des missions de protection de l'enfance. Il nous a été répondu: "cette note n'a pour seul but que de rappeler aux intéressés leurs obligations".

Pour SUD, à Montfort comme ailleurs, les retards pris par les travailleurs sociaux ne correspondent pas à de la négligence professionnelle ou de la désinvolture dans l'accomplissement des tâches confiées. Ils corroborent plutôt les difficultés actuelles et sont malheureusement les conséquences d'une surcharge de travail. Nos priorités ne sont pas les leurs !

## Un Président à Vitré

Après Redon, le Président a rencontré les agents du CDAS de Vitré. Faute de solutions proposées, l'équipe ASE avait alerté sur leurs difficultés impactant le service rendu et leur santé, avec l'appui de SUD (courrier du 8 février).

Les collègues de l'ASE ont décrit leur réalité de travail (travail dans l'urgence, prises de risque, mesures en attente, pas de lieu d'accueil...) et leurs effets sur le suivi des familles (dégradation des situations, pas d'accompagnement et de travail de fond...) et sur elles (culpabilité, pression, horaires tardifs, travail à la maison soir et week-end, fatigue...). Les AS ont fait part de leurs inquiétudes sur la santé de leurs collègues et du caractère insupportable d'en être le témoin au quotidien sans

pouvoir plus les aider. La psychologue a également signalé son inquiétude sur des collègues sous pression et en souffrance, qui ne sont plus que dans l'agir et l'organisationnel et qui ne s'arrêtent plus pour réfléchir. M. Tourenne a noté leur « mal-vivre par la culpabilisation de ne pas aller jusqu'au bout des missions et de l'éthique », «c'est une inévitable frustration» et dit partager les mêmes choses : « je ne dors pas tranquille... c'est à moi qu'on demandera des comptes »... pour autant sur les solutions à apporter, il renvoie à la constitution d'un groupe de travail pour déterminer les priorités. En attendant, les collègues souhaitaient un positionnement sur les mesures qu'elles ont prises (ne plus assister aux audiences, déléguer au service recrutement les recherches infructueuses d'AssFam, renvoyer à l'agence les nouvelles mesures au-delà de 28, cesser de travailler plus de 39h): M. Tourenne a rappelé qu'il ne venait pas avec des décisions et qu'il n'appréciait pas qu'on le « bouscule »... C'est le monde à l'envers, rien ne va plus au CG !

## Solutions mécaniques

Que faire pour permettre aux collègues d'être disponibles tant pour les tâches administratives, les instances que pour les enfants, les familles, les assistants familiaux et les partenaires qu'elles doivent régulièrement rencontrer ?



Solutions miracles des élus et de l'administration: des groupes de travail pour redéfinir (à l'infini), prioriser (rendre moins urgent ce qui l'est), réorganiser (à effectif constant), mieux vous organiser, en finir avec la double référence, autonomiser les jeunes majeurs, évincer les mineurs isolés... en fait, c'est la décadence du travail social qui est en oeuvre, non ?..

## Solution intelligente... lire et en parler entre vous ou avec nous

La revue d'ABREASS "CONTREPOINT" n°3 est parue !

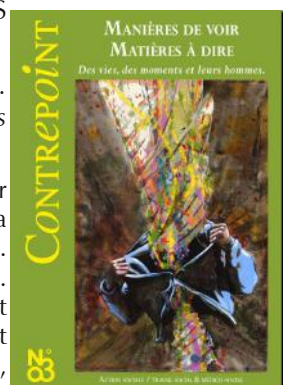
*Manières de voir, matières à dire. Des vies, des moments et leurs hommes.*

Face au brouillage des repères sur le terrain des valeurs, du sens, de la protocolisation de nos métiers, etc. les réactions sont nombreuses. Souvent critiques, elles meublent nos quotidiens professionnels et sont faites de colères, de mal-être, d'épuisements.

Il fallait nécessairement retrouver le chemin d'une pensée réflexive. Il convenait qu'un espace se crée, qu'une démarche et une œuvre collective s'autorise à la reprise de ce qui nous fonde comme des acteurs à part entière.

**A lire et à débattre !**

Contact: [www.abreass.fr](http://www.abreass.fr).



## La marchandisation de l'action sociale passe par l'éradication du travail social. Combattons-la !

Plus que jamais, la marche en avant de la libéralisation des services publics est de mise. La RGPP de Sarkozy et la MAP d'Hollande dans la Fonction Publique d'État, sous prétexte de modernisation se traduisent partout par une rationalisation des ressources (humaines, techniques, matérielles). S'ensuit une dégradation systématique des conditions de travail.

Les collectivités territoriales, par les actes de décentralisations accompagnent cette marchandisation et la déclinent localement.

Les employeurs publics appliquent les recettes de la RGPP et les méthodes du privé pour transformer radicalement les services dans l'objectif de la rentabilité. Ils appliquent une véritable politique gestionnaire à **des fins de réduction des coûts et de performance sans fin**.

Pour cela, ces gestionnaires réorganisent sans cesse les directions et services en s'appuyant sur des méthodes telles que la gestion par activités (GPA) qui, par la quantification systématique et sa logique du chiffre, saucissonne le travail en succession de tâches identifiées et transférables entre agent.

Cela détruit toute notion de spécialisation, de qualifications, de complémentarité entre personnels et introduit la «compétence transversale», la polyvalence des fonctions pour la **flexibilité et la subsidiarité entre personnels**. Pour optimiser la performance, la concurrence entre agent devient le fil conducteur des évaluations individuelles.

Bon nombre de directions, administratives ou techniques, sont ainsi transformées. La suppression des métiers dans les collèges par l'introduction de la polyvalence est un exemple clair de cette forme de flexibilité.

Pour mettre en oeuvre cette logique gestionnaire, il est nécessaire de transformer la fonction d'encadrement en développant le management par objectifs et par projets qui se traduit, dans les faits, par un **management coercitif** et souvent maltraitant.

Dans leur course à cette «modernisation», les patrons des Départements s'emploient aussi à introduire la rationalisation au sein des services chargés de leur mission première : l'action sociale.

Pour ces gestionnaires, la maîtrise des coûts liés à cette mission (budget prestations et de fonctionnement supérieur à 50% du budget total des Départements) revêt un enjeu majeur. Cette nécessité est d'ailleurs exprimée dans une lettre ouverte signée par 33 DGS en avril 2012, intitulée « l'action sociale : boulet financier ou renouveau de la solidarité ».

Contexte de crise et augmentation de la précarité en guise d'alibis, les Départements affirment ne plus pouvoir répondre à tout... il serait donc nécessaire de revoir les modes d'intervention sociale. Autrement dit, ce n'est pas au Département de s'adapter aux besoins des populations mais à ces dernières de « rentrer » dans les dispositifs d'aides et d'actions sociales que le Département offre. Cette **logique d'« offre de services »** prédéterminés, qui ignore les besoins et filtre les populations, exclue de fait.

Il devient donc impératif, pour ces gestionnaires, de standardiser les réponses, de développer les procédures et les dispositifs, de contractualiser pour mieux contrôler la population et l'activité du personnel chargé de le mettre en oeuvre.

Face à cette logique qui vise à tout modéliser, y compris les rapports humains (seul ce qui est évaluable compte), le travail social, son action difficilement quantifiable et son impossible modélisation, sont un obstacle.

Dans ce contexte qui fait prévaloir la culture du résultat et l'efficacité immédiate, le travail social n'en peut être que discrédité. Son utilité est en permanence revisitée par «les modernisateurs». Le rapport coût/bénéfice, cher à l'économie marchande, s'immisce comme outil d'analyse.

L'introduction de la GPA dans le secteur social, jusqu'ici plutôt préservé, transforme, alors, les métiers de l'ensemble des professionnels en listes de tâches.

L'activité de tous ces professionnels doit être visible pour être mieux segmentée, répartie, rationalisée et évaluée.

Tout doit être, donc, quantifié, identifié, repéré... et en particulier l'accompagnement social... **rendre visible l'invisible** : le travail de relation, de construction du lien de confiance entre le travailleur social et l'utilisateur, nécessaire à la résolution des difficultés et à l'émancipation des populations.

Pour rendre visible l'activité, le parcours d'un usager au sein d'un service social doit être à tout moment balisé (traçabilité par fichage au mépris de la légalité) et évalué, comme dans une chaîne de production, et le « produit fini » correspondre à l'objectif pré défini par les décideurs. Bref ! **On gère le travail social comme n'importe quelle autre production**.

Les directions de l'action sociale se transforment, adoptent la logique gestionnaire, épousent ses principes et sa sémantique en introduisant les notions de « flux », « stocks » (pour parler par exemple du nombre d'enfants confiés à l'ASE), d'« entrées » et de « sorties », de « portefeuilles d'objectifs » et même de « portefeuilles d'utilisateurs », de « démarches qualité », « de plus value », etc.



Elles multiplient, alors, les échelons hiérarchiques pour mieux «conduire l'accompagnement au changement». Elles développent un management de contrôle, coercitif, demandant aux chefs de service de n'être plus que les garants des procédures, cautionnant trop souvent des atteintes graves à l'éthique et à la déontologie professionnelle.

Elles s'attaquent à l'autonomie professionnelle, à la capacité de discernement des travailleurs sociaux et médico-sociaux, pourtant indispensable à l'évaluation puis à l'accompagnement social, pour les transformer en simples exécutants de procédures derrière des guichets.

Nous sommes au beau milieu d'une guerre idéologique aux conséquences graves pour les populations et plus particulièrement les plus démunies. Les réorganisations du secteur social et médico-social en cours ou en projet dans les Départements suppriment le Travail Social, au profit du contrôle social des populations, par la transformation radicale des pratiques. Partout risque de se généraliser une véritable police des familles.

La Fédération SUD Collectivités Territoriales refuse la standardisation des réponses aux problématiques sociales et le développement des procédures et dispositifs, qui instrumentalisent le travail social au profit d'une logique, idéologie contraire à son éthique. Elle refuse la contractualisation systématique qui vise à aliéner les usagers et contrôler l'activité des travailleurs sociaux en introduisant la notion d'obligation de résultat.

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales affirme que les dérives en cours sont un danger pour les populations.**

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales s'emploie à éveiller les consciences des travailleurs sociaux et médico-sociaux en les appelant à se référer aux textes fondamentaux qui les engagent tous, pour résister, désobéir lorsque les pratiques induites sont attentatoires aux libertés publiques et contraires aux principes fondamentaux du travail social construits au fil de l'histoire.**

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales milite et agit pour un travail social émancipateur qui contribue, par son action, à la transformation radicale de la société.**

## **ASE : Les allocations familiales doivent revenir aux familles !**

Extrait du communiqué commun Solidaires-CGT-FSU-Syndicat de la Magistrature-SAF (Intégralité sur [www.sudct.fr](http://www.sudct.fr))

*Le Sénat vient à la quasi unanimité de voter une proposition de loi portée par l'UMP qui conduit à la confiscation des 2/3 des allocations familiales pour les familles dont les enfants sont placés auprès des services de l'ASE et de la totalité de la prime de rentrée scolaire. Ces allocations seraient alors versées aux départements.*

*Il s'agit d'une rupture politique très importante qui marque une **méconnaissance grave du droit** d'une part **et de la sociologie des familles concernées** d'autre part. L'idée d'une telle procédure avait été abandonnée lors du projet dans la loi de prévention de la délinquance en 2005.*

***Il est déjà possible aux magistrats de suspendre ou de retirer les allocations familiales.** Rappelons que les parents dont les enfants sont placés restent détenteurs de l'autorité parentale sauf exception. De ce fait, ils sont tenus de subvenir aux besoins d'entretien et d'éducation de leur enfant même en cas de placement à l'ASE (article L28-1 du code de l'action sociale et des familles).*

*Le maintien des allocations familiales est reconnu comme un moyen de permettre à ces familles d'accueillir dans des conditions décentes les enfants pendant les week-ends et les vacances. C'est aussi le peu d'argent qui permet de résorber les dettes ou de reconstruire un budget favorisant le retour des enfants. Cette analyse est partagée par les professionnels du travail social et quantité d'associations oeuvrant dans le secteur. C'est aussi un débat sur le coût relatif de l'intervention dans ces familles. Un placement "coûte" autour de 50€ par jour en famille d'accueil, 200€ en foyer traditionnel et jusqu'à 400€ en établissement spécialisé... Limiter le temps de placement, voire l'éviter présente donc des intérêts sociaux et humains évidents mais aussi économiques.*

*Face à l'augmentation des inégalités et à l'aggravation de la crise, **c'est de protection dont ont besoin les familles en difficulté, pas de confiscation.***

*Voter un tel texte, c'est contribuer à fragiliser encore des familles pauvres. C'est idéologiquement s'inscrire dans la **logique des chômeurs-fraudeurs, des "assistés sociaux"**, faisant passer les victimes de la crise au rang de suspects.*

**Le parlement ne doit pas s'inscrire dans cette perspective et doit rejeter ce texte foncièrement injuste.**

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :



à retourner sous enveloppe à : Syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex